

Code de conduite des élèves aux championnats de l'OFSAA

- Tout championnat de l'Ontario Federation of School Athletic Associations (OFSAA) doit viser l'excellence sur les plans organisationnel et pédagogique, afin que ces deux aspects de l'événement se déroulent de façon irréprochable.
- En participant à un championnat de l'OFSAA, l'élève représente à la fois son école et l'association de son sport. Par conséquent, l'élève doit assumer cette responsabilité durant son absence de l'école. Cette responsabilité prend encore plus d'importance lorsque chaque entraîneur souligne sa grande valeur auprès des élèves. Les principes et règlements suivants s'appliquent donc à tous les championnats de l'OFSAA, et ils s'ajoutent aux règles permanentes de l'OFSAA (règlements de jeu) et aux règlements en vigueur dans les compétitions sportives.
 - L'entraîneur doit informer les élèves du code de conduite à respecter durant le championnat.
 - L'entraîneur est responsable de superviser ses élèves pour toute la durée de leur absence de l'école ou de la maison. Si l'entraîneur de l'équipe est du sexe opposé, un adulte du même sexe, approuvé par la direction d'école, doit être présent sur les lieux pour toute la durée du championnat {Référence : règlement interne 6 – section 1(c)}.
 - Durant un championnat de l'OFSAA, la consommation de boissons alcoolisées par les élèves est formellement interdite, et ce, en tout temps, même s'ils ont l'âge légal pour boire. La consommation d'alcool est tout simplement illégale pour les moins de 19 ans. Même si les élèves âgés de 19 ans ont l'âge légal pour boire, ils ont la responsabilité de s'abstenir dans les circonstances. Cette responsabilité l'emporte sur les gains immédiats qu'une personne croit récolter en exerçant son droit.
 - Les drogues, mis à part les médicaments prescrits par un médecin pour un compétiteur spécifique sont formellement interdites.

- Tous les élèves doivent se comporter de façon à bien représenter leur école, leur association et OFSAA lors d'un championnat de la fédération. Plus particulièrement, ils doivent :
 - respecter les autres - tous les élèves ont le droit de ne pas être harcelés (selon la définition de la Commission canadienne des droits de la personne), d'être traités de façon égale sans discrimination fondée sur la race, le lieu d'origine, la couleur, l'origine ethnique, la croyance, l'aptitude mentale ou physique, l'orientation sexuelle ou le sexe;
 - respecter les lieux;
 - bien se comporter;
 - utiliser un langage approprié;
 - porter des vêtements appropriés (selon le code de vie de l'école).
- Les élèves dont l'hébergement est organisé par le tournoi doivent respecter le droit des autres à un sommeil non perturbé. Ceux qui perturberont la tranquillité des chambres ou des corridors à une heure déraisonnable subiront des mesures disciplinaires. Les élèves doivent respecter les couvre-feux imposés par le responsable du championnat de l'OFSAA.
- Toutes les écoles qui participent à un championnat de la fédération doivent, en présentant un formulaire de participation signé par la direction d'école, accepter la responsabilité de rembourser les dommages causés par la mauvaise conduite de leurs élèves. {Référence règlement interne 6 – section 2 (f)}.

Procédure

- Les actions qui ne respectent pas ces règlements seront jugées par le comité de la compétition qui étudiera la situation et décidera de la pénalité appropriée, s'il y a lieu. Un rapport de la situation et de la pénalité, s'il y a lieu, sera envoyé à la direction d'école et au représentant de l'association concernée. Le rapport sera aussi envoyé au Conseil d'arbitrage et de sanctions, qui décidera des mesures ou des pénalités à imposer, s'il y a lieu.